

Assemblée générale du 14 mai 2025
Réponses du Conseil d'administration aux questions écrites d'actionnaires
posées en application de l'article L.225-108 du Code de commerce

6 actionnaires ont adressé, dans les délais légaux, des questions écrites auxquelles étaient jointes les attestations de détention de titres fournies par les établissements teneurs de comptes.

PREMIER ACTIONNAIRE

Un premier actionnaire a posé 5 questions à la Société.

Avant-propos

Le 15 avril 2025, le Forum pour l'investissement responsable (FIR) a adressé au « Président du Conseil d'administration » un courrier avec pour objet « questions écrites en vue de l'assemblée générale 2025 – Article R225-84 du Code de commerce ». Ce courrier était accompagné de la preuve de détention d'une (1) action de la Société.

C'est dans le cadre du droit reconnu à chaque actionnaire que le FIR nous adresse chaque année un grand nombre de questions écrites. Ces mêmes questions sont, de manière générale, adressées à toutes les sociétés du CAC 40, quelles que soient les spécificités de leurs activités et les informations qu'elles ont déjà rendues publiques.

Les équipes de Crédit Agricole S.A. se mobilisent pour répondre aux questions du FIR, étant précisé que la majorité des réponses aux questions du FIR sont présentes au sein du Document d'enregistrement universel 2024. Par conséquent, dès lors que l'information y était présente, Crédit Agricole S.A. a procédé par renvoi aux sections dudit Document d'enregistrement universel (DEU) 2024, et nous avons complété ou reformulé la réponse quand l'information disponible dans le DEU ne répond pas exactement à la question telle que libellée.

Environnement

Question 1 : Sobriété

Selon la définition du GIEC¹, « Les politiques de sobriété (sufficiency policies) recouvrent les mesures et les pratiques quotidiennes qui permettent d'éviter la demande en énergie, en matériaux, en terres, en eau, tout en assurant le bien-être de toutes et tous, dans le cadre des limites planétaires ».

La sobriété renvoie à des démarches multiples qui peuvent se traduire au niveau de la limitation ou modération de la demande (réparabilité, intemporalité de l'offre, marketing de la modération, ...) ou de celles de l'offre (réduction du nombre de gammes et/ou produits, production à la demande, ...) mais aussi au niveau des ressources et matières (sur les moyens et intrants comme l'intensité en

¹ Rapport GIEC avril 2022, p101

matières ou sur les produits finis (réduction des emballages, suppression de tout élément non indispensable à l'usage du bien qui n'obérit pas la satisfaction finale essentielle), etc...).

- a) Le concept de sobriété est-il intégré dans la construction de votre stratégie environnementale ? Si oui, quelle définition en avez-vous ? Si non, utilisez-vous un autre concept dont l'objectif est équivalent selon vous ? Si oui, le(s)quel(s) ? Pourriez-vous le(s) définir ?

Les éléments de réponse figurent dans le [Document d'enregistrement universel 2024](#) Chapitre 2 Rapport de durabilité :

- D'une part, à la page 87,

« 2.3.4 EMPREINTE DE FONCTIONNEMENT

Les actions de sobriété sont concentrées en trois grandes catégories :

- *l'exploitation des bâtiments*
- *le numérique responsable à travers l'exploitation des data centers*
- *les déplacements liés aux voyages d'affaires* »

- D'autre part, à la page 82,

« 2.3. ACTIONS ET RESSOURCES EN RAPPORT AVEC LES POLITIQUES EN MATIÈRE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

« ACCOMPAGNER LA TRANSITION CLIMATIQUE DES CLIENTS ENTREPRISES, SECTEUR PUBLIC ET ÉCONOMIE SOCIALE À TRAVERS UNE APPROCHE GLOBALE.

CRÉDIT AGRICOLE TRANSITIONS & ÉNERGIES accompagne les transitions ».

- b) Comment appliquez-vous le concept de sobriété en termes d'utilisation des ressources et dans vos offres tout au long de votre chaîne de valeur ? Avez-vous calculé la part de vos activités (exprimée en chiffre d'affaires ou équivalent) couverte par ce concept ?

Les éléments de réponse figurent dans le [Document d'enregistrement universel 2024](#) Chapitre 2 Rapport de durabilité, page 199 :

« 4.2.5.5 AGIR POUR LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE BAS CARBONE RAPPEL DES PRINCIPES DE LA POLITIQUE GROUPE

- *Mobiliser tous nos métiers pour transformer leur façon d'exercer, dans une démarche de sobriété carbone* ;
- *Engager et encourager nos fournisseurs à mesurer leur empreinte carbone et à réduire leurs émissions* ;
- *Considérer le critère poids carbone dans l'évaluation, le référencement et le suivi de nos fournisseurs* ».

- c) Pourriez-vous fournir des exemples concrets de succès récents d'actions mises en place pour intégrer la sobriété dans votre modèle d'affaires ? Avec quel(s) indicateur(s) vous assurez-vous de l'effectivité de ces mesures ? Quelles difficultés avez-vous pu rencontrer avec vos clients ou vos principaux fournisseurs dans la mise en œuvre de démarches de sobriété ?

Les éléments de réponse figurent dans le [Document d'enregistrement universel 2024](#) Chapitre 2 Rapport de durabilité,

- D'une part à la page 82 :

« 2.3. ACTIONS ET RESSOURCES EN RAPPORT AVEC LES POLITIQUES EN MATIÈRE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE ».

- D'autre part, à la page 83 :

« 2.3.1 ACCOMPAGNEMENT DE TOUS LES CLIENTS

ACCOMPAGNEMENT NON BANCAIRE SUR LES PROJETS DE TRANSITION

ÉCONOMIE DE L'USAGE

Crédit Agricole Leasing & Factoring propose à travers de ses filiales Olinn et Agilauto des offres répondant au principe de la seconde vie »

- d) **Comment conciliez-vous sobriété et rentabilité de vos activités ?**

Les éléments de réponse figurent dans le [Document d'enregistrement universel 2024](#) Chapitre 2 Rapport de durabilité,

- D'une part, à la page 81,

« 2.2.2 IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS ET INTERACTION AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE »

- D'autre part, à la page 95,

« 2.4. CIBLES ET MESURES DE PERFORMANCE et 2.4.1 CIBLES LIÉES À L'ATTÉNUATION ET À L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ».

Social

Question 2 : Niveau de vie décent

Un niveau de vie décent est en partie assuré par le versement d'un salaire décent, mais pas que : protection sociale, avantages financiers...

Pour rappel le salaire décent est défini par le Global Living Wage comme « *La rémunération reçue pour une semaine de travail normale par un travailleur dans un lieu donné, suffisante pour assurer un niveau de vie décent au travailleur et à sa famille. Les éléments d'un niveau de vie décent comprennent la nourriture, l'eau, le logement, l'éducation, les soins de santé, le transport, l'habillement et d'autres besoins essentiels, y compris la provision pour les événements imprévus* ». Cette rémunération doit également permettre au salarié et à sa famille de prendre part à la vie en société (loisir, accès à la communication...)

Le salaire décent, dont le montant varie d'un endroit à l'autre, ne doit donc pas être confondu avec le salaire minimum éventuellement adopté à un niveau national.

L'ensemble de la question concerne :

Les salariés de votre chaîne de valeur (hors effectifs propres), en amont (salariés des fournisseurs, prestataires, sous-traitants...) et en aval (franchises...)

Le personnel non-salarié comme les travailleurs indépendants, le personnel intérimaire ou sous contrat.

La question ne concerne donc pas le personnel salarié de votre société et de ses filiales.

- a) Comment garantissez-vous un niveau de vie décent (salaire décent, protection sociale, épargne de précaution et autres avantages, type aide au logement) à ces travailleurs ? Quels sont les travailleurs concernés (fournisseurs rang 1, 2 et 3, l'ensemble de vos fournisseurs stratégiques, le personnel non salarié...) ?

Principaux critères évalués :

- **Méthodologie adoptée : définition adoptée du salaire décent, partenariat avec un organisme (FWN, GLW etc.), etc.**
- **Mesures mises en place**
 - **Place des partenaires sociaux**

Le Groupe Crédit Agricole s'est engagé à promouvoir le respect des droits humains fondamentaux et des conditions de travail décentes chez ses fournisseurs et sous-traitants, via sa politique d'achats responsables.

Le Groupe Crédit Agricole S.A. prévoit, au sein de ses contrats, des clauses permettant aux fournisseurs de s'engager sur les principes énoncés dans la Charte "Achats responsables", initiative commune à plusieurs banques-assurances de la place et également à travers une clause spécifique relative au respect des droits sociaux et humains.

Les engagements réciproques énoncés reposent notamment sur les principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies, auquel l'ensemble des Signataires ont adhéré, dans le domaine des droits de l'Homme, des conditions de travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

La capacité des fournisseurs à s'engager et à traduire ces engagements au travers de pratiques adaptées fait partie des critères d'évaluation retenus par les Signataires tout au long de la relation avec leurs fournisseurs.

Les Signataires attendent des fournisseurs qu'ils s'engagent à respecter, quels que soient les pays où ils opèrent, les principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (édictée par l'ONU -1948) et des Conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), avec notamment « l'attribution d'un salaire et d'un temps de travail décents en versant un salaire minimum satisfaisant les besoins fondamentaux, et respectant les réglementations des pays où ils exercent, en termes d'heures de travail et de temps de repos».

Par ailleurs, les performances environnementales et sociales des fournisseurs sont notamment évaluées par un tiers et confiée à Ecovadis. Le questionnaire adressé à nos fournisseurs comporte une question obligatoire sur le salaire décent :

« Vous êtes-vous engagé à verser un salaire décent ou avez-vous vérifié si vos employés recevaient un salaire décent ? ».

Dans l'affirmative, trois questions supplémentaires apparaissent sur les politiques, les actions et les résultats :

- Décrivez votre politique en matière de paiement d'un salaire décent
- Quelles mesures votre entreprise a-t-elle prises pour verser un salaire décent à ses employés ?
- Veuillez rendre compte des indicateurs de performance clés suivants relatifs au salaire décent ainsi qu'une option de certificat spécifique au salaire décent « Votre entreprise a-t-elle obtenu une certification de système de gestion du travail et des droits de l'homme ? »

- b) Avez-vous identifié et cartographié les risques et obstacles au versement d'une rémunération décente et de prestations sociales dans votre chaîne de valeur (exemples : métiers à risque, pays à risque, contexte réglementaire local, inflation, compétitivité, opacité des pratiques des fournisseurs...) ?

La démarche de gestion des risques ESG pilotée par la Direction des achats Groupe Crédit Agricole S.A. intègre des éléments d'identification des catégories d'achats à risque, d'évaluation et d'atténuation de ces risques dans le processus achats.

L'identification des catégories d'achats à risque s'appuie sur une cartographie des risques ESG, établie en partenariat avec plusieurs banques de la place en collaboration avec l'Afnor. Les catégories d'achats sont réparties sur quatre niveaux de risques ESG. Le risque est analysé en fonction de trois paramètres internes et externes aux catégories d'achats : la chaîne d'approvisionnement, l'intensité de la main-d'œuvre et l'environnement des affaires lié au pays concerné par l'achat.

Pour chaque catégorie d'achat, ces trois paramètres sont chacun analysés sur la base :

- des sources du risque selon les 13 enjeux suivants :

• Ethique	• Droit de l'Homme	• Environnement
<ul style="list-style-type: none"> • Fraude et corruption, • Protection des données • Droit de propriété 	<ul style="list-style-type: none"> • Santé et sécurité, • Conditions de travail, • Discrimination, • Esclavage moderne • Travail des enfants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources naturelles, • Pollution, • Biodiversité, • Gaz à effet de serre, • Déchets, fin de vie

- de la probabilité d'apparition des événements et leur gravité,
- des conséquences analysées selon 4 dimensions (financière, juridique, organisationnelle et réputation),
- des causes du risque, qui seront traitées de façon opérationnelle sous l'angle de recommandations (actions pour agir sur les causes, hiérarchisées selon les priorités).

c) **Quelles mesures spécifiques prenez-vous pour réduire les risques liés à ces métiers (revue annuelle et corrections des écarts, mise en place de mesures incitatives pour les fournisseurs) ?**

Est-ce que le respect d'un niveau de vie décent est un critère de sélection dans le choix de vos fournisseurs ou sous-traitants ? Dans quelle mesure ce critère est-il déterminant dans ce choix ?

La performance RSE des fournisseurs est évaluée à minima lors de la phase d'appel d'offres et à l'occasion de campagnes d'évaluation dédiées. Elle représente au moins 15% de la note d'évaluation globale du fournisseur lors de la phase d'appel d'offre. Cette dernière est évaluée sur quatre critères clés :

- Les performances environnementales et sociales : évaluation réalisée par un tiers et confiée à Ecovadis (il intègre un questionnement sur le travail décent) ;
- Les démarches inclusives ;
- Les engagements en matière de décarbonation ;
- Les risques spécifiques à la catégorie d'achat concernée (sur la base de la cartographie des risques AFNOR).

La performance RSE des fournisseurs appartenant aux catégories d'achats jugées à risque plus élevé fait l'objet de modalités renforcées, notamment :

- La notation par un organisme tiers est obligatoire. En cas de refus d'un fournisseur de réaliser cette évaluation, aucune passation de marché ne peut être entreprise.

- La performance RSE représente au moins 20% de la note d'évaluation globale du fournisseur lors de la phase d'appel d'offre.
 - Des critères supplémentaires sont ajoutés au questionnaire initial qui peuvent intégrer la thématique du travail décent.
- d) Si vous avez adopté une politique pour garantir un niveau de vie décent à tous ou certains des travailleurs de votre chaîne de valeur / indépendants, quels résultats avez-vous obtenus ? Quelle est votre feuille de route pour l'avenir (mesures et quantification, exemple d'indicateurs, suivi des indicateurs et des progrès, élargissement du périmètre...) ?**

La feuille de route pour l'avenir est en cours d'élaboration.

- e) Comment vous assurez-vous que les engagements pris par vos fournisseurs, sous-traitants, franchisés sont mis en oeuvre ? Dans le cas où une controverse est établie au sujet d'un fournisseur, comment réglez-vous la situation (arrêt du contrat, dialogue et engagement...) ?**

Le pilotage des risques et de la conformité des fournisseurs mis en place vise à assurer une surveillance des fournisseurs avec lesquels le Groupe Crédit Agricole S.A. travaille ou souhaite travailler. Il a pour objectif de détecter et d'atténuer les risques identifiés grâce à la cartographie des risques ESG notamment pour décider d'établir une nouvelle relation, de continuer une relation existante ou de la terminer. Il poursuit la recherche d'amélioration d'efficacité des mesures de prévention.

La connaissance des fournisseurs est requise pour l'application des prescriptions émises dans le cadre de la loi Sapin II et la loi sur le Devoir de Vigilance, ainsi que pour le respect des dispositifs normatifs attachés au respect des sanctions internationales.

Au sein du Groupe Crédit Agricole S.A., elle se traduit par :

- La définition d'un profil de risque fournisseurs et une appréciation de la conformité ;
- La réalisation du criblage des données fournisseurs ;
- La mise en œuvre de mesures de vigilance adaptées au degré de criticité des risques identifiés.

Les plans d'actions mis en œuvre par le Groupe Crédit Agricole S.A. dans le cadre du programme "Achats responsables" sont suivis par la Direction des achats qui s'appuie sur le Comité risques fournisseurs Groupe Crédit Agricole S.A. (CRFG) dont le rôle est de piloter les risques pour l'ensemble des fournisseurs et plus particulièrement décider de l'évolution de la relation d'affaires avec les fournisseurs déclarés à risque ou non conforme. Cette instance transverse se réunit trimestriellement pour évaluer les risques sur les aspects financiers, éthiques, environnementaux et sociaux. Elle est composée des membres du Comité de direction des achats, de membres des directions achats des entités, ainsi que de représentants des Directions de la conformité, des risques et de l'engagement sociétal. Les décisions du CRFG s'imposent à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole S.A.

Les entreprises opérant dans des secteurs d'activité jugés plus à risques font l'objet d'une vigilance approfondie. Une analyse de la couverture médiatique de ces entreprises est mise en place afin d'identifier toute action incompatible avec les normes en vigueur, notamment la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, adoptée en 1998 et la thématique du travail décent.

Enfin, le dispositif d'évaluation RSE des fournisseurs peut être complété par des audits sur sites initiés en partenariat avec d'autres banques et réalisés par un auditeur externe. Le processus d'audit sur site

porte sur les volets suivants : Droits humains, Santé Sécurité et Environnement, notamment pour des catégories d'achats et des fournisseurs communs au secteur bancaire.

Gouvernance

Question 3 : Gouvernance de la durabilité

a) Publiez-vous une matrice des compétences des administrateurs ?

Est-elle nominative (par administrateur) ? Présente-t-elle de manière granulaire les compétences liées à la durabilité (listant en détail les compétences de chaque administrateur au-delà de la RSE/de l'ESG/de la durabilité : climat, biodiversité, droits humains, diversité et inclusion, transition énergique, social et chaîne de valeur, incidence financière du climat...) ?

La compétence des administrateurs fait l'objet d'une publication détaillée au sein du document d'enregistrement universel, Chapitre rapport de durabilité, partie « Informations générales », section « Gouvernance de la durabilité » et plus particulièrement les sections suivantes (pages 46 et suivantes) :

- Prérequis en termes de compétence du conseil
- Evaluation annuelle du Conseil d'administration
- Formation du Conseil d'administration
- Informations complémentaires sur les mandataires sociaux

Crédit Agricole S.A., restant attaché à la mise en avant de la compétence collective du Conseil d'administration, ne publie pas de matrice de compétence individualisée. Néanmoins, il résulte de l'évaluation annuelle du Conseil d'administration menée en 2024 une très bonne compétence collective dans les domaines de la RSE et des enjeux climat /biodiversité. Ces compétences ont été acquises au cours de leurs expériences professionnelles, de leurs engagements personnels au travers de mandats ou d'autres fonctions qu'ils exercent ou ont exercé ou de leur activité locale et territoriale, de leurs études et de leur formation. Il convient également de souligner la présence de six administratrices indépendantes qui font bénéficier le Conseil de leur expertise dans le domaine de la RSE, bien qu'issues de secteurs différents du secteur bancaire.

Crédit Agricole S.A. publie le détail de la composition du Conseil avec les principaux domaines d'expertise de ses membres (page 236 du DEU). Afin d'en assurer une lecture claire, cette synthèse des compétences ne détaille pas de façon granulaire chaque thématique du domaine de la durabilité couverte par ces compétences. Les biographies détaillées des administrateurs (pages 237 à 253 du DEU) retracent par ailleurs leurs expertises, parcours et expériences professionnelles.

b) Sur quelle base considérez-vous qu'un administrateur justifie de compétences en matière de RSE ou de durabilité ? Avez-vous défini des prérequis/critères pour chacune de ces compétences ? Si oui, lesquels ?

La définition des profils et expériences nécessaires est validée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des nominations et de la gouvernance auquel le Code monétaire et financier (article L. 511-98) confie la mission "d'évaluer l'équilibre et la diversité des connaissances, des compétences et des expériences dont disposent individuellement et collectivement les membres du Conseil d'administration".

Le Comité s'attache à identifier les connaissances qui doivent en permanence être présentes au sein du Conseil d'administration pour lui permettre d'accomplir ses missions dans les meilleures conditions. Il a tout d'abord retenu les connaissances et expériences recommandées par les autorités bancaires

européennes auxquelles il a ajouté une exigence de compétence permanente en son sein dans les domaines de la responsabilité sociétale et environnementale.

Ainsi, sur la base des travaux du Comité, le Conseil d'administration a défini une grille indicative de référence relative à l'équilibre souhaité des compétences individuelles nécessaires à la compétence collective du Conseil d'administration, qui figure en page 215 du DEU 2024 :

	> 50 % ⁽¹⁾	Entre 20 et 50 % ⁽¹⁾	De 10 à 20 % ⁽¹⁾
1) Connaissance des activités de l'entreprise (banque/finance) et dans les domaines de la gestion des risques	✓		
2) Expérience en stratégie et développement		✓	
3) Connaissance en comptabilité financière, de la conformité et de l'audit	✓		
4) Connaissance dans les domaines de la data / intelligence artificielle		✓	
5) Connaissance dans les domaines des technologies de l'information et leur sécurité		✓	
6) Connaissance dans les domaines de la responsabilité sociale et environnementale		✓	
7) Expérience dans le développement local et territorial	✓		
8) Connaissance dans les enjeux climat /biodiversité		✓	
9) Expérience en management d'entreprise	✓		
10) Expérience en management de grandes organisations ou de groupes internationaux	✓		
11) Connaissance en géopolitique et économie internationale	✓		
12) Connaissance en matière de règlementation et de gouvernance		✓	
13) Connaissance du secteur de l'agriculture	✓		
(1) Pourcentage d'administrateurs devant disposer en permanence au sein du Conseil d'une bonne ou très bonne connaissance dans les domaines cités.			

Cette grille précise notamment qu'a minima, entre 20% et 50% des administrateurs détiennent respectivement des compétences communes en termes de (i) Connaissance dans les domaines de la responsabilité sociale et environnementale (ii) Expérience dans le développement local et territorial, et (iii) Connaissance dans les enjeux climat /biodiversité.

c) Pour chaque administrateur détenant une compétence de durabilité (en mentionnant leur nom et prénom), pourriez-vous lister les compétences spécifiques ainsi que la nature de ces compétences (expérience, profil scientifique/chercheurs, expertise réglementaire, formations spécialisées) ?

Nom Prénom	Compétence spécifique	Nature de la compétence

Réponse similaire à la question a) ci-dessus.

d) En matière de transparence, publiez-vous les éléments suivants ? :

Publiez-vous les éléments suivants :	oui	non	Si oui, merci de nous fournir la source/référence
Une biographie détaillée pour chacun de vos administrateurs mettant en avant leurs expériences ou formations en lien avec les thématiques durables ?			

Le mode d'acquisition de la compétence ?	Format de chaque formation (interne ou externe)			
	Contenu de chaque formation			
	Caractère obligatoire ou non de chaque formation			
	Fréquence de chaque formation Destinataires des formations			
Le type d'évaluation continue de la compétence ?	Auto-évaluation			
	Evaluation externe par des tiers			

Pour chaque case à laquelle vous avez répondu par la négative dans le tableau ci-dessus, pourriez-vous donner ces informations ?

Réponse similaire à la question a) ci-dessus.

Question 4 : Gouvernance de l'Intelligence Artificielle

a) Vision/maîtrise :

- Quelles sont les activités et les métiers de votre entreprise qui sont d'ores et déjà impactés par le recours à l'IA ?
 - Les activités concernées sont notamment le Marketing, la Distribution, les Paiements (Fraude), la Lutte Anti-blanchiment, l'Assurance, les Crédits, et les activités de marché.
- Quels sont ceux qui seront impactés par l'usage de l'IA à moins d'un an, à moyen terme (entre un et trois ans) et à long terme (plus de trois ans) ?
 - Crédit Agricole S.A. considère que tous seront impactés mais progressivement (par adoption incrémentale) et pas forcément avec la même intensité finale, à plus forte raison avec la diffusion de l'IA Générative dans de nombreux outils du quotidien (bureautique...).
- Quels sont ceux qui, selon vous, ne seront pas ou peu impactés dans un proche avenir ?
 - La réponse n'est pas évidente à ce stade.

b) Impacts :

- Avez-vous mesuré les impacts directs et indirects actuels générés par le recours à l'IA par votre entreprise sur la consommation d'énergie (électricité et eau notamment) ? Avez-vous réalisé des projections de l'évolution de la consommation d'énergie résultant de l'usage de l'IA ? A quelle(s) échéance(s) ? Merci d'apporter des informations chiffrées.
 - Cet exercice n'a pas encore été réalisé de manière globale pour le Groupe.
 - Au niveau du DataLab Groupe, dans le cadre d'une labélisation RSE (LabelIA) des actions de mesure et de limitation de la consommation d'énergie (et plus largement des ressources liées aux Datacenter) sont réalisées pour les traitements Data et modèles IA. Il faut noter que les calculs d'empreinte carbone sont complexes au regard du manque d'information des « providers ». Des travaux sont par ailleurs en cours afin

- d'identifier les besoins en infrastructures liés à l'IA et à l'IA Générative à horizon 3 à 5 ans et la façon de les couvrir (Datacenters interne, Cloud souverain, Cloud US).
- Le Groupe soutient également depuis 2023 une Chaire IA de confiance et responsable avec l'Ecole Polytechnique dont certains chantiers visent à développer des modèles IA (dont LLM) plus frugaux.
- Enfin, sur un horizon plus lointain (2040), le Groupe contribue à une étude prospective (sous engagement de confidentialité) sous leadership d'un partenaire académique et avec d'autres entreprises. Elle porte sur les usages et technologies liées à la Data, incluant l'IA, et leurs impacts en termes de Datacenters et réseaux.
- **Avez-vous identifié les conséquences sociales du recours à l'IA par votre groupe ?**
 - D'une manière générale, le Groupe souhaite davantage utiliser l'IA pour réduire le temps consacré aux tâches administratives et réemployer le temps libéré sur des tâches plus contributives à la relation client (Stratégie de déploiement à l'échelle de l'IA Gen), ainsi que pour favoriser une expérience client Digitale et Humaine fluide et hyperpersonnalisée.
 - A ce stade de l'adoption, ont été identifiées des modifications du temps alloué aux différentes tâches dans les métiers concernés (ex. pour des contrôles en back office : plus de remédiation d'un dossier non conforme, moins de contrôle de dossiers conformes in fine). Au-delà de l'évaluation des gains de temps, le Groupe recommande de décrire dès le cadrage des projets la façon dont ils seront réemployés afin de favoriser la conduite du changement et la formation des équipes concernées. Enfin, avec le collectif Impact AI dont le Crédit Agricole est adhérent de longue date, nous soutenons l'initiative lancée lors du Sommet pour l'action sur l'IA en faveur d'une IA digne de confiance dans le monde du travail (sous leadership OCDE notamment).
- **Quels sont les problèmes éthiques soulevés par l'utilisation de l'IA par votre société ?**
 - Les problématiques sont similaires à celles des usages « classiques » de la Data dont les finalités doivent être alignées avec la Raison d'être du Groupe. On peut cependant mettre l'emphase sur la question des biais algorithmiques (en particulier ceux de nature à amplifier des discriminations). Ces derniers sont bien encadrés du fait de la Gestion du Risque de Modèle, réglementation préexistante au RIA. Les usages de la Data et de l'IA ont été inclus dans une mise à jour récente de la Charte Ethique du Groupe.
- **Pour chacun de ces trois domaines (énergétique, social et éthique), intégrez-vous les potentiels impacts décelés dans vos décisions d'investissement ? Quelle organisation avez-vous mise en place et quelles dispositions avez-vous prises pour réduire les impacts ou les éliminer (merci d'être précis et d'illustrer vos propos par des exemples adéquats) ?**
 - La Gouvernance IT a décidé de créer des Design Authorities fin 2022. La Design Authority IA a émis en octobre 2024 une note de procédure « Cadre Normatif IA Groupe » transposant les exigences du RIA (qualification des risques du système IA pour les personnes, gestion des biais, gestion des risques spécifiques comme les attaques Cyber...) ainsi que nos engagements volontaires concernant notamment le Numérique Responsable (en collaboration étroite avec la Design Authority du même nom). La gestion des impacts « sociaux » relève de la méthodologie Projet (cf. recommandation ci-dessus concernant la façon de réemployer les gains de temps).

c) Dépendance :

- **Combien de systèmes d'IA sollicitez-vous ?**
 - Ils sont nombreux. Si le terme système utilisé correspond à la définition du RIA, il n'y a pas à date de recensement / dénombrement exhaustif.
- **Avez-vous anticipé une éventuelle dépendance vis-à-vis de vos fournisseurs de système d'IA ?**

- Ce travail d'identification a été mené dès 2019 (stratégie Make or Buy), et réaffirmé en 2023 comme un pilier de la stratégie d'adoption maîtrisée de l'IA Générative (gestion du risque de dépendance technologique excessive) puis de son évolution en Stratégie de déploiement à l'échelle centrée sur la valeur à partir de juin 2024.
- **Si oui, comment avez-vous répondu ou envisagez-vous de répondre à ce risque ?**
 - Dès 2019, il a été proposé de sélectionner ou développer en interne des solutions en fonction d'une appréciation au cas par cas des enjeux liés au « Vendor lock'in », à la réglementation ou encore aux coûts d'usage.
 - En 2023, cette dimension a été conservée, et dans le cadre de la stratégie d'adoption maîtrisée de l'IA Générative puis du sous-programme IT 2025 IA / IA Gen, le Groupe a formulé la nécessité de tendre vers le développement de solutions agnostiques au Cloud provider (en lien avec la stratégie Cloud), et d'orchestrer les recours aux LLM afin de ne pas dépendre d'un unique éditeur/provider.

Question personnalisée :

Question 5

Les banques multiplient les déclarations dans lesquelles elles présentent leurs nouveaux engagements en faveur du climat. Parmi les annonces qui bénéficient de la plus grande couverture médiatique figurent celles en lien avec la diminution des financements accordés à l'industrie des énergies fossiles, les cibles de réduction de l'intensité carbone des portefeuilles ou encore les objectifs de financements de la transition écologique et énergétique. Au-delà de préciser un cap, ces déclarations interrogent aussi sur la capacité des banques à réorienter leur portefeuille historique.

a) Afin de permettre aux parties prenantes d'apprécier le déploiement de la stratégie climat de Crédit Agricole et pour approfondir la réponse apportée lors de la campagne de questions écrites du FIR en 2024, la banque peut-elle nous communiquer la part de ses actifs financiers investis dans des activités économiques durables ou écologiques (telles que définies dans le *Green Asset Ratio*) rapportée à la part de ses actifs financiers investis dans des activités qui ont un impact négatif sur l'environnement ?

Si les activités vertes bénéficient du cadre offert par la taxonomie européenne, les activités brunes, à l'inverse, ne disposent d'aucune définition faisant consensus. Par conséquent, Crédit Agricole peut-il expliciter les activités considérées dans la part de ses actifs financiers investis dans des activités qui ont un impact négatif sur l'environnement ?

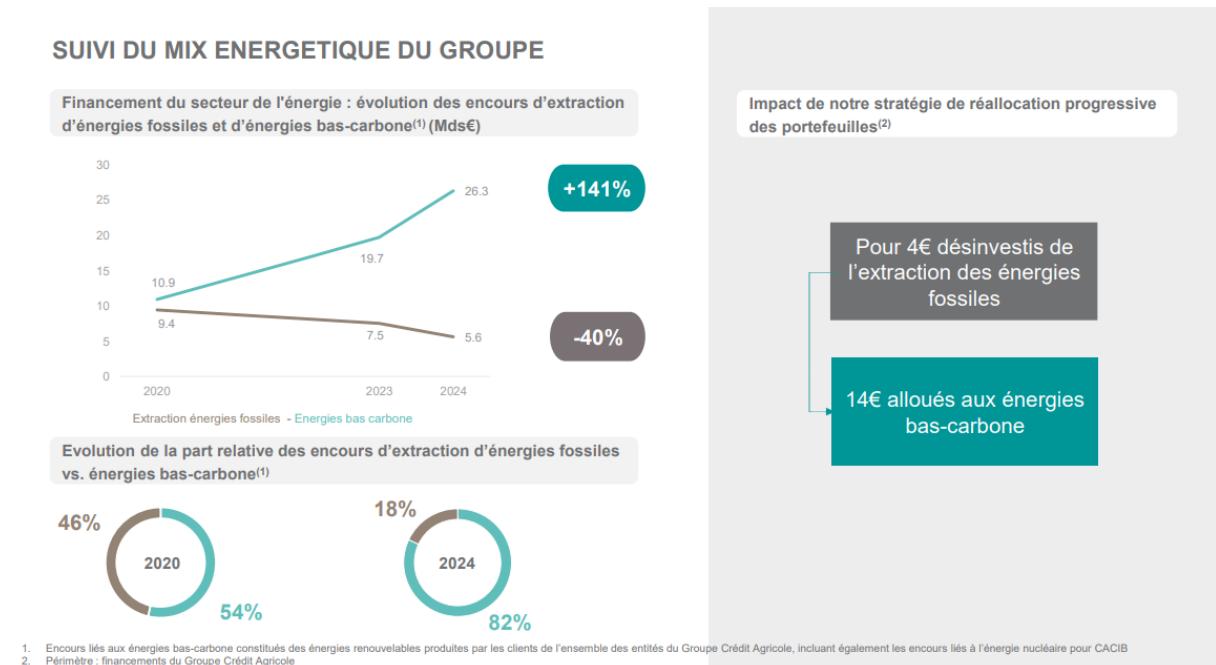
Remarques méthodologiques : Le périmètre de calcul porte donc à la fois sur :

- Le portefeuille de prêts, c'est-à-dire l'ensemble des actifs du portefeuille bancaire qui sont détenus jusqu'à leur échéance ;
- Les activités de banques d'investissements dont l'accompagnement dans les émissions de capital, d'obligations, opérations de M&A, ... etc.

Ces informations figurent :

- Dans le [Document d'enregistrement universel 2024](#) Chapitre 2 Rapport de durabilité, pages 101 à 105 et pages 106 à 120 pour le Green Asset Ratio et les modèles
(Partie 2.4.5 INFORMATIONS PUBLIÉES SUR LES ACTIVITÉS LIÉES À LA TAXONOMIE EUROPÉENNE)
- Dans le [Rapport sur les risques 2024 de Crédit Agricole S.A. – Pilier 3](#) pages 215 à 231 partie 3.10.5 PORTEFEUILLE BANCAIRE – INDICATEURS DU RISQUE DE TRANSITION POTENTIELLEMENT LIÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.

Par ailleurs, dans la présentation des résultats de l'année 2024, figurait en page 19 un focus sur le suivi du mix énergétique :



Enfin, le Groupe mesure l'alignement de ses activités de financement avec les ambitions affirmées dans son Projet sociétal. La transition environnementale étant l'un des 3 piliers de ce Projet sociétal, le groupe quantifie les encours de financement contribuant à la transition environnementale identifiés selon un cadre de référence interne englobant notamment les financements des bâtiments économies en énergie et les mobilités propres. Le montant de ces financements s'établit à 111,7 milliards d'euros au 31/12/2024 (Encours de financements du Groupe Crédit Agricole, en propre ou via la BEI, dédiés à la transition environnementale selon le cadre interne des actifs durables du Groupe).

DEUXIEME ACTIONNAIRE

Un deuxième actionnaire a posé 1 question à la Société.

Question

Dans ses [derniers résultats annuels](#), le groupe Crédit Agricole a publié l'évolution entre 2020 et 2024 du ratio de ses encours d'extraction d'énergies fossiles rapporté à la part des encours d'énergies bas-carbones.

La [récente publication](#) de l'Institut Louis Bachelier (ILB) présente les bases méthodologiques pour calculer efficacement un tel ratio. Trois écarts notables apparaissent avec la méthodologie appliquée par Crédit Agricole. D'après l'ILB, un ratio permettant de mesurer efficacement le verdissement des flux financiers devrait à minima :

- Couvrir l'ensemble de la chaîne de valeur des énergies fossiles, de l'exploration-production jusqu'à l'utilisation finale ;
- Prendre en compte l'ensemble des financements, notamment les émissions d'obligations, avec une approche par flux ;
- Intégrer à la partie "soutenable" du ratio les financements aux réseaux électriques et au stockage, tout en excluant les technologies liées aux fossiles et la bioénergie (biomasse, biogaz et biocarburants).

Les deux premiers points sont également l'approche retenue par BloombergNEF (BNEF) dans ses rapports sur les "Energy Supply Banking Ratio" dont [la troisième édition](#) a été publiée en janvier dernier. Une méthode endossée par Santander qui [se revendique du ratio](#) ainsi calculé par BNEF dans ses publications. JPMorgan Chase a d'ailleurs [publié son ratio](#) en décembre dernier, en y intégrant les obligations.

De son côté, le groupe Crédit Agricole compte-t-il appliquer les recommandations de l'ILB, notamment les trois points cités ci-dessus, et renforcer la méthodologie de son ratio ?

Réponse

Lors de la présentation de ses résultats annuels 2024, le Groupe a communiqué sur la baisse de ses encours d'extraction d'énergies fossiles de 40% par rapport à une hausse des encours d'énergies bas-carbones de 141% sur la période 2020-2024. Dit autrement, depuis 2020 pour 1 euro que le Groupe a retiré de l'extraction fossile, nous avons déployé 3,5 euros pour les énergies bas carbone.

Le Groupe a pris connaissance de la méthodologie de l'Institut Louis Bachelier, pour lequel nous avons le plus grand respect, et nous avons connaissance de votre demande sur ce ratio. Cependant, comme déjà exprimé, y compris auprès de l'Institut Louis Bachelier, la communication du Groupe basée sur les variations de stock paraît la plus cohérente pour une banque, car elle représente mieux nos contributions aux investissements. L'approche sur les flux est pertinente à l'échelle des investissements industriels, quand il s'agit de comparer les capex des entreprises. Mais une banque fournit à ses clients des services de financement variés, allant de l'investissement long terme à la liquidité à très court terme. En pratique, l'approche proposée par l'Institut met sur le même plan une ligne de liquidité annuelle jamais tirée et un financement de projet à quinze ans, ce qui n'apparaît pas pertinent.

TROISIEME ACTIONNAIRE

Un troisième actionnaire a posé 2 questions à la Société.

Question

A ce jour votre société fait partie des premières entreprises s'étant engagées à utiliser le cadre de reporting d'impact sur la nature porté par la TNFD - Taskforce on Nature-related Financial Disclosures. Face à l'érosion rapide de la biodiversité, nous saluons cette initiative de transparence de votre entreprise qui rend compte des impacts, dépendances, risques et opportunités liés à la Nature.

Dans la continuité de cette démarche, avez-vous envisagé de demander à vos clients corporates s'ils prévoient d'adopter des objectifs fondés sur la science, tels que ceux développés par le Science Based Targets Network (SBTN) pour la nature ?

Par ailleurs, envisagez-vous d'intégrer le SBTN dans votre cadre et processus d'engagement auprès des entreprises ? Si ce n'est pas le cas, pourriez-vous en expliquer la raison ?

Réponse

En l'absence d'une mesure standard internationale pour quantifier l'impact de nos financements sur la biodiversité, le Groupe n'a pas encore intégré les travaux de SBTN dans ses discussions avec ses clients corporates. Le Groupe utilise cependant des cadres de références tels que les IFC Performance Standards, notamment la Norme de Performance 6 (Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes), et les Principes d'Equateur pour évaluer certains clients corporates. Le Groupe a également mis en place une nouvelle Politique Déforestation et Conversion des Ecosystèmes en 2024 basée sur des recommandations scientifiques.

SBTN est actuellement étudié par le Crédit Agricole. Pour les financements, la banque discute avec certains clients corporates sur les enjeux liés à la nature, sans toutefois participer à un processus d'engagement (Stewardship) comme le font les gestionnaires d'actifs en tant qu'actionnaires.

Dans notre [Politique Déforestation et Conversion des Ecosystèmes](#), nous avons mis en place un « dialogue constructif » pour sensibiliser les clients concernés à la déforestation liée à des matières premières telles que l'élevage bovin, l'huile de palme, le soja, le cacao, le caoutchouc, le café et le bois. Nous les encourageons à adopter une politique écrite de « Zéro Déforestation » et proposons des échanges à ce sujet. Une date butoir avec exclusion potentielle a été fixée pour certains clients ne publient pas de stratégie publique de « Zéro Déforestation » d'ici 2027.

QUATRIEME ACTIONNAIRE

Un quatrième actionnaire a posé 2 questions à la Société.

Question

1. Réponse à la tribune de plus de 700 étudiant·es appelant votre banque à se retirer du projet Mozambique LNG

Nous faisons partie des plus de 700 étudiant·es signataires de [la tribune](#) publiée le mois dernier et appelant Crédit Agricole à se retirer du méga-projet gazier Mozambique LNG.

Nous avons exposé dans ce texte les raisons de notre indignation face aux agissements de TotalEnergies au Mozambique, et face aux violations des droits humains et allégations d'atrocités commises à l'encontre de civil·es par des soldats payés par la major française et chargés de protéger son site.

Vous le savez mieux que nous : le moment est crucial pour l'avenir du projet gazier. TotalEnergies a annoncé fin avril prévoir un redémarrage de Mozambique LNG pour mi-2025. Crédit Agricole qui a accepté en 2020 de participer au prêt de 14,9 milliards de dollars pour le développement du projet a aujourd'hui une voix au chapitre, puisqu'après quatre ans de gel de ce financement, TotalEnergies a besoin de l'accord de ses financeurs pour espérer une relance de Mozambique LNG.

Cet accord, TotalEnergies a réussi à l'obtenir de deux gouvernements d'extrême droite : l'Italie de Meloni et les Etats-Unis de Trump. Mais comme nous l'écrivions dans notre tribune, "ce mépris du climat et des vies humaines n'est pas la seule issue". D'autres gouvernements, le Royaume-Uni et les Pays-Bas, ont pour leur part engagé des enquêtes sur les graves allégations d'exactions qui auraient été perpétrées en 2021 par les forces de sécurité mozambicaines sur le site gazier de TotalEnergies.

Crédit Agricole peut se mettre du bon côté de l'histoire. Nous faisons donc suite à cette interpellation et vous demandons aujourd'hui une réponse : Crédit Agricole va-t-elle continuer à soutenir le projet Mozambique LNG et sa relance, ou s'engage-t-elle à s'en retirer ?

Si Crédit Agricole refuse d'entendre de toute urgence notre appel, nous le redisons : nous continuerons à vous interpeller et mettrons tout en oeuvre pour dévier le précieux vivier d'étudiant·es de votre clientèle et de vos recrutements.

Notre réponse

Notre filiale CACIB est engagée contractuellement sur le projet LNG Mozambique depuis 2020, soit antérieurement à nos engagements sur le financement de projets Uptream pris fin 2023. Ce projet est suspendu pour cause de Force Majeure depuis 2021.

Le Groupe maintient un dialogue régulier sur ce projet avec des ONG et des représentants de communautés locales.

Le Groupe tient à assurer qu'il continuera à faire preuve de vigilance dans le cadre de ce projet et à suivre de près la situation tant du point de vue de la sécurité que de l'environnement et du social.

2. Présence de votre banque dans l'enseignement supérieur

Crédit Agricole développe une stratégie agressive de communication et de démarchage auprès des étudiant·es et des jeunes diplômé·es, ainsi que d'influence dans le milieu de l'enseignement supérieur. Cela se traduit par une présence financière et partenariale auprès de nombreux établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et auprès de multiples acteurs de la vie associative étudiante. Cette présence n'est pas sans contrepartie pour votre banque, lui permettant de verdier son image et garantissant une certaine mainmise sur les nouvelles générations que nous représentons, via le recrutement de nouveaux·elles client·es et salarié·es.

Cette stratégie questionne quand on la met en parallèle avec le business as usual de Crédit Agricole et sa place de leader du financement des énergies fossiles. Nous faisons notamment ici une nouvelle fois référence à son soutien au projet Mozambique LNG de TotalEnergies. En tant qu'étudiant·es concerné·es par les dérèglements climatiques et les droits humains, comme par l'indépendance de nos établissements, de nos associations, et la qualité de nos cours et des formations dispensées par nos écoles, nous sommes inquiet·êtes face à la place prépondérante de certains partenaires qui continuent de financer le chaos climatique dans lequel nous nous plongeons.

Afin de comprendre la stratégie, et d'identifier la présence de Crédit Agricole au sein de la communauté étudiante, nous souhaitons que vous fassiez la transparence sur votre implication en nous partageant :

- La liste des partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur – écoles et universités – noués par Crédit Agricole, précisant les établissements, types de soutien, et le cas échéant les montants concernés ;
- La liste des cursus scolaires et chaires de recherche et d'enseignement financés par Crédit Agricole, comprenant l'ensemble des institutions publiques et privées, et précisant les cursus et chaires, établissements, et montants concernés ;
- La liste des associations et activités de la vie étudiante financées par Crédit Agricole – financement de week-ends d'intégration, d'événements festifs et galas, de bureaux des élèves, etc. –, précisant les établissements, activités ou associations, et montants concernés ;
- La liste des événements se déroulant sur les campus auxquels participe Crédit Agricole – conférences, stands promotionnels, stands dans des forums de recrutement, jurys, projets tutorés, séances de coaching, etc. –, précisant les établissements et activités concernés.

Notre Réponse

Le Plan Jeunesse du groupe Crédit Agricole, au cœur de son Projet Humain et de son Projet Sociétal, permet à chaque Jeune d'accéder à l'emploi et à la vie d'entreprise avec un principe premier d'égalité des chances. Celui-ci accompagne les nouvelles générations vers l'emploi pour trouver leur place dans une société durable.

Depuis 2022, grâce à la mobilisation de l'ensemble des Caisses régionales et des entités du groupe Crédit Agricole S.A., plus de 66 000 jeunes ont été intégrés. Une enquête menée en 2024 révèle que 84 % d'entre eux souhaitent rester dans le Groupe et leur recommandation employeur s'élève à 8,4/10. Les jeunes soulignent notamment l'accompagnement des équipes, la force du collectif, la mise en responsabilité, la confiance donnée par leurs managers et le contenu apprenant de leurs missions.

Présent dans 46 pays, le groupe Crédit Agricole accompagne une diversité d'universités et d'écoles de l'enseignement supérieur à travers différents dispositifs structurants en Europe et à l'international.

Ces dispositifs, permettent aux étudiants de se préparer à intégrer le marché du travail. Le groupe Crédit Agricole a pour cela noué des « relations écoles » avec des établissements tels que NEOMA, EFREI, HEC, Dauphine, l'IESEG, L'EMLV, L'ESILV, l'INSEEC, la Sorbonne, Paris School of Business, SKEMA, EM LYON, EDHEC, l'Ecole Supérieure de la Banque, etc... Ces partenariats, recherchés par les écoles, favorisent la mise en relation entre les étudiants et le monde de l'entreprise lors d'événements dédiés et au groupe d'accéder à des viviers de candidats mieux préparés.

Par ailleurs, pour soutenir l'innovation et la recherche, le groupe Crédit Agricole soutient également des chaires à l'Ecole Polytechnique, Dauphine, Néoma, l'EFREI, l'IESEG ou encore le Master of science de l'EDHEC. Ces partenariats permettent à ces établissements de développer leur capacité d'innovation et de recherche pour renforcer leur compétitivité.

Ces dispositifs sont également soutenus par l'IFCAM, université du Groupe Crédit Agricole, qui joue un rôle de facilitateur avec le milieu académique.

Pour des informations complémentaires sur les politiques ressources humaines du Groupe, les rapports de durabilité de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole sont disponibles aux liens suivants :

- <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/206105>
- <https://www.credit-agricole.com/finance/publications-financieres#>

CINQUIEME ACTIONNAIRE

Un cinquième actionnaire a posé 2 questions à la Société.

Question

Je soumets cette question au nom de ShareAction. Je demande aujourd’hui si le Crédit Agricole va rendre compte de sa participation dans les discussions avec la Fédération Bancaire française (FBF) et les décideurs politiques de l’UE sur le paquet Omnibus, et si la proposition finale s’aligne sur la position de la banque.

De plus en plus de preuves montrent que les plus grandes banques européennes ont joué un rôle de premier plan dans la formulation du premier paquet omnibus de l’UE. Cela comprend des réductions importantes dans la réglementation sur la durabilité, affectant spécifiquement la taxonomie des investissements durables, les règles relatives au reporting de durabilité (CSRD) et la législation sur le devoir de diligence de la chaîne d’approvisionnement (CSDDD). ShareAction condamne la proposition d’Omnibus au motif qu’elle ne donne pas la priorité aux droits de l’homme, aux droits des travailleurs et à la protection de l’environnement au nom d’une déréglementation dangereuse.

Reclaim Finance affirme que 62 % (8/13) des revendications de la Fédération Bancaire Française (FBF), dont Crédit Agricole est un membre clé, a fait partie du texte final de l’Omnibus de l’UE. Social Europe rapporte que les banques ont fait pression pour supprimer une clause qui aurait réévalué si les institutions financières devaient être pleinement incluses dans les exigences de diligence raisonnable après deux ans, une clause au sujet de laquelle nous avons déjà soulevé des préoccupations et qui a été mise en place grâce à un lobbying intense.

Nous pensons que les banques et les associations professionnelles européennes utilisent l’Omnibus et la tendance générale à la déréglementation comme prétexte pour faire pression en faveur d’une plus grande déréglementation. Par exemple, un rapport inquiétant intitulé ‘Less is more’ (février 2025) a été rédigé et promu par la Fédération bancaire européenne, avec le soutien et/ou la contribution d’associations européennes et nationales du secteur financier.

Les organismes de surveillance de l’UE ont réagi aux mesures Omnibus de déréglementation, soulignant qu’il ne fallait pas oublier les leçons de la grande crise financière. Dominique Laboureix, président du Conseil de résolution unique, a déclaré au Financial Times que « s'il s'agit de déréglementer et d'abaisser la barre en matière de protections financières, nous ne serons pas prêts à nous attaquer à la volatilité. Cela signifie des crises, ce qui signifie moins de croissance ». De même, Frank Elderson, membre du directoire de la Banque centrale européenne (BCE) et vice-président du conseil de surveillance prudentielle de la BCE, a déclaré en mars 2025 : « Nous ne devrions plus jamais laisser une prise de risque excessive, une réglementation insuffisante et une surveillance allégée alimenter une autre crise comme celle qui a touché des millions d’Européens et a entraîné des pertes de production moyennes de 8,5 % du PIB dans les pays de l’UE. »

Ma question est double :

- **Quelle a été l'implication du Crédit Agricole dans les discussions avec la Fédération bancaire française (FBF) et les décideurs politiques de l'UE concernant la proposition Omnibus ?**
- **La proposition finale d'Omnibus s'inscrit-elle dans la position du Crédit Agricole ? Si oui, comment, et si non, pourquoi pas ?**

Réponse

- **Quelle a été l'implication du Crédit Agricole dans les discussions avec la Fédération bancaire française (FBF) et les décideurs politiques de l'UE concernant la proposition Omnibus ?**

Crédit Agricole a participé au Groupe de travail sur la directive Omnibus de la Fédération bancaire française (FBF) dont Philippe Brassac, Directeur général de Crédit Agricole S.A., est membre du Comité exécutif.

- **La proposition finale d'Omnibus s'inscrit-elle dans la position du Crédit Agricole ? Si oui, comment, et si non, pourquoi pas ?**

Crédit Agricole comprend et partage l'utilité du développement des exigences réglementaires et de reporting sur les sujets liés à l'environnement. L'enjeu réel est de prendre des mesures tout en favorisant la transformation de l'économie. Toutefois ces réglementations sont nombreuses et complexes dans leur mise en œuvre : SFDR, CSRD, pilier III ESG, devoir de vigilance.

Le Groupe soutient et contribue à ces initiatives de simplification dans la mesure où elles respectent les grands principes sous-jacents à ses positions qui sont les suivants :

1. Le focus des policy-makers doit être de faciliter la mise en œuvre et la conformité aux législations déjà adoptées.
2. Les grands principes qui sous-tendent le cadre réglementaire européen de la finance durable sont cohérents avec la Raison d'être du Groupe et doivent être préservés, notamment le principe de double matérialité, le principe de transparence sur la façon dont les entreprises intègrent les aspects ESG de leurs activités et l'objectif de neutralité carbone de l'économie européenne d'ici 2050.
3. Pour des raisons d'équité, de capacité à respecter nos obligations réglementaires, à apprécier les risques ESG de nos clients et à piloter la décarbonation de nos portefeuilles, tout allègement de la charge du reporting pour les entreprises non-financières doit s'accompagner d'une réduction symétrique pour les établissements financiers, permettant une cohérence du périmètre entre les données produites par nos clients et celles que nous devons produire. De même, les mêmes règles doivent continuer à s'appliquer aux entreprises de pays tiers qui ont des activités en UE.
4. Pour le Crédit Agricole, compétitivité et transition vers une économie durable vont de pair. Le Projet Sociétal est au cœur de la stratégie du Crédit Agricole qui fait de cette transition un levier de développement, une composante clé de la prospérité. Nous sommes mobilisés pour accompagner tous nos clients dans leurs investissements dans la transition et les conseiller pour transformer les défis environnementaux et sociaux en opportunités de compétitivité. Lors des négociations sur la simplification du cadre réglementaire européen (paquet omnibus), nous avons été particulièrement attentifs à ce que les propositions équilibrivent compétitivité et durabilité.

SIXIÈME ACTIONNAIRE

Un sixième actionnaire a posé 1 question à la Société.

Question :

Crédit Agricole SA a fait partie des premières sociétés cotées qui ont adopté Votaccess et proposé aux actionnaires individuels de voter en ligne avant l'assemblée générale, et on ne peut que s'en féliciter.

Les caisses régionales du Crédit Agricole ont également proposé depuis plusieurs années une application sur téléphone portable de consultation, gestion des comptes bancaires, et une application Crédit Agricole bourse.

Ces applications ont été très largement adoptées, à tel point que de plus en plus de personnes n'utilisent plus que les applications sur smartphone et ainsi ne vont plus sur le site internet de leur banque.

Or, alors que Votaccess a fait des développements informatiques pour permettre aux actionnaires de voter aux AG depuis la partie "bourse" des applications bancaires sur smartphone, il semble que cette fonctionnalité ne soit pas encore accessible aux clients actionnaires des caisses régionales Crédit Agricole. De ce fait, les clients actionnaires qui voudraient voter à l'AG depuis leur smartphone, ne semblent pas pouvoir le faire aujourd'hui.

Si c'est bien le cas, pourquoi les caisses régionales ne proposent-elles pas actuellement ce service, et quand vont-elles le proposer ?

Réponse :

Le Groupe a à cœur de faire évoluer et enrichir ses outils digitaux pour répondre aux attentes et besoins de ses utilisateurs. Les usages vont effectivement de plus en plus sur les applications mobiles et nous nous attachons à accompagner nos 11 millions de clients qui utilisent désormais l'application du Crédit Agricole « Ma Banque ».

Plus spécifiquement sur votre question, le Groupe est effectivement en train de travailler à enrichir les fonctionnalités liées à la Bourse directement accessibles à partir de l'appli bancaire.

Ces fonctionnalités sont déjà disponibles via le site Internet – et donc accessibles via un téléphone mobile. En effet, Si un client a souscrit aux services de la plateforme de gestion en ligne du Crédit Agricole *Invest Store*, il a accès depuis son espace à un ensemble d'informations relatives aux AG. Rendez-vous dans la section « Assemblées Générales » à partir de l'onglet « Portefeuilles & Ordres ». Il aura également accès à la plateforme de vote en ligne VOTACCESS, mise à disposition par le Crédit Agricole.

Le Groupe souhaite également que ces fonctionnalités soient directement accessibles à partir de l'application mobile Ma Banque et des développements futurs sont envisagés en ce sens.

S'agissant plus précisément des Assemblées générales de Caisses locales de Crédit Agricole, la solution GEDIVOTE a été installée depuis 2 ans, permettant aux clients sociétaires de réaliser le vote pour ces Assemblées depuis l'application MaBanque. Désormais 31 Caisses régionales utilisent cette solution.

